

## Message de la Caisse des Français de l'Étranger - Janvier 2008

Permettre à tous les Français d'avoir accès à une couverture maladie...

Les Français âgés de 35 ans et plus, expatriés depuis plus de 2 ans peuvent adhérer à la CFE, à l'instar des plus jeunes, sans payer de droits d'entrée en 2008. Le conseil d'administration de la CFE a décidé de suspendre, pour toutes les catégories d'assurés, pendant 1 an, les règles de rétroactivité de cotisations (droits d'entrée) en cas d'adhésion tardive.

Toute adhésion, reçue entre le 1er janvier 2008 et le 31 décembre 2008 sera prise en compte sans qu'aucun paiement de cotisations rétroactives ne soit exigé. Les règles relatives à la carence sont inchangées; le droit à remboursement sera ouvert :

- le 1er jour du 4ème mois suivant l'adhésion si vous êtes âgé de moins de 45 ans.
- le 1er jour du 7ème mois suivant l'adhésion si vous avez 45 ans ou plus.

Les français qui vivent à l'étranger depuis plus de 2 ans peuvent ainsi réaliser une économie comprise entre 2000 et 4000 euros selon leurs ressources.

Caisse des Français de l'Étranger  
BP 100 - 77950 Rubelles - France  
Tél. : 01 64 71 70 00  
Fax : 01 60 68 95 74